

CONCOURS GENERAL DES LYCEES – ST2S

RAPPORT DE JURY

RAPPORT ETABLI PAR

MESDAMES STEPHANIE BELLARD, EMILIE DAVID, MARIE-PIERRE JEGOREL, CECILE PAILLOT, ANNE-LISE TANNOUX, JACQUELINE TRAVERS, FREDERIQUE TRINIAC

Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

En STSS, le concours prend appui sur le programme de l'enseignement et les épreuves sont construites pour permettre aux candidats de témoigner de leur excellence dans la maîtrise des compétences que la formation vise à développer.

EPREUVE D'ADMISSIBILITE 2016

Le sujet d'admissibilité de la session 2016 avait pour titre « PRECARITE ET LOGEMENT : QUELS ENJEUX ? », les candidats devaient le traiter sur les cinq heures de l'épreuve en prenant appui sur un dossier documentaire adapté.

Comme chaque année, les candidats doivent témoigner de leur capacité à mobiliser des connaissances pour développer une réflexion en appui sur l'exploitation d'un dossier documentaire. Ainsi, l'élaboration des travaux demandés par l'épreuve d'admissibilité I nécessite :

- que chaque consigne soit analysée afin d'en comprendre parfaitement le sens.
- de prendre un temps de réflexion avant la lecture des annexes
- de mobiliser davantage ses connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement pertinent et structuré

Question 1 - Justifier la diversité des dispositifs qui visent à répondre à ce besoin.

☒ Le jury attendait :

- La mobilisation des connaissances en lien avec la question : notions de besoin, droit fondamental, accès aux droits, offre de services ;
- Une identification des besoins spécifiques (besoin d'information, d'accompagnement, de simplification des démarches, de logement social ;
- Un classement des dispositifs selon leurs finalités ;

- Une mise en lien des dispositifs et des besoins ;
- Une mise en évidence de la complémentarité des dispositifs et l'intérêt de la diversité des dispositifs (support retour à l'autonomie, développement de la prévention, meilleur accès aux droits, lutte contre le non recours...)

☒ Le jury a apprécié :

- La sélection des dispositifs ;
- Un effort de restitution de certaines connaissances en lien avec les programmes de 1^{ère} et Terminale ;
- Les efforts de composition de la réponse.

☒ Le jury a regretté :

- Un manque de connaissances en lien avec la question (besoin, droit fondamental)
- Un manque d'analyse qui n'a pas permis de justifier les dispositifs;
- Des réponses parfois très succinctes et sans lien avec la question ;
- De nombreuses fautes d'orthographe, de conjugaison et de syntaxe.

Question 2 - Montrer en quoi les conditions de logement difficiles peuvent porter atteinte à la santé et au bien-être social des personnes.

☒ Le jury attendait :

- La mobilisation des connaissances concernant la santé, le bien-être social, la précarité, la notion de déterminant ;
- La présentation de la notion de logement difficile appuyée par des données chiffrées concernant le surpeuplement, l'habitat indigne, la précarité énergétique ;
- L'exploitation des données chiffrées sur les problèmes de santé en lien avec la précarité énergétique ;
- La mise en évidence du lien entre les conditions difficiles du logement et les altérations de la santé et du bien-être social avec un classement des conséquences sanitaires et sociales (problèmes de santé chez les enfants et chez les adultes, retentissement sur le bien-être social).

☒ Le jury a apprécié :

- Les efforts de composition de la réponse ;

- Une exploitation pertinente des documents en lien avec la question notamment sur les conditions de logement difficile ;
- Un effort de mobilisation des connaissances fondamentales (santé et bien-être social).

☒ Le jury a regretté :

- L'absence des connaissances liées aux notions de précarité et de déterminant de santé ;
- Des réponses trop succinctes avec une exploitation de données chiffrées peu approfondie ;
- L'absence de classement entre les répercussions sur la santé d'une part et celles sur le bien-être social d'autre part ;
- Les fautes d'orthographe, de conjugaison et de syntaxe.

Question 3 - Présenter les modes d'intervention mis en œuvre pour tenter de remédier à cette nouvelle forme de précarité.

☒ Le jury attendait :

- La mobilisation des connaissances en lien avec la question : les notions d'assistance, d'accompagnement social et de développement social local
- Une exploitation pertinente des documents mettant en évidence des dispositifs mis en place pour lutter contre la précarité énergétique
- La mise en lien des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique avec les différents modes d'intervention
- Un classement des idées par mode d'intervention

☒ Le jury a apprécié :

- La sélection pertinente des dispositifs

☒ Le jury a regretté :

- L'absence de connaissances
- La confusion entre modes d'intervention et dispositifs

- La confusion entre principes d'intervention en santé publique (prévention, promotion de la santé, veille sanitaire, restauration de la santé, éducation pour la santé) et modes d'intervention des politiques sociales (assistance, accompagnement social et développement social local)
- Le recopiage des annexes et l'absence de mise en lien entre les modes d'intervention et les dispositifs
- Les fautes d'orthographe, de conjugaison et de syntaxe.

D'une manière générale, le jury a apprécié la volonté des candidats de traiter l'ensemble du sujet.

EPREUVE D'ADMISSION

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

L'épreuve d'admission s'appuyait sur une rencontre au centre social des Champs Manceaux à Rennes. Les candidats devaient témoigner de leur capacité à caractériser un territoire en prenant appui sur le numérique, et à analyser une démarche de projet sur l'axe évaluation.

Partie n° 1

Le jury attendait :

- Une présentation sous forme visuelle de 5 indicateurs caractérisant un quartier rennais en comparaison à la ville de Rennes ainsi qu'une justification de leurs choix (indicateurs et supports)
- Une analyse pertinente des données chiffrées et une présentation de qualité

Partie n° 2

Suite à la présentation d'un projet d'action par les professionnels d'un centre social :

- le positionnement de l'évaluation dans la démarche de projet ;
- la proposition et justification d'outils d'évaluation par rapport aux acteurs, aux actions, aux objectifs du projet d'action et aux axes du projet social ;
- une présentation de l'ensemble de la démarche d'évaluation.

➤ Le jury a apprécié pour certains candidats :

Partie n° 1

- une sélection pertinente des données
- une présentation visuelle adaptée
- un effort de structuration

Partie n° 2

- une expression claire et rigoureuse
- une mobilisation pertinente des connaissances
- une utilisation pertinente du vocabulaire méthodologique

- une structuration de l'exposé en s'appuyant sur un support visuel
- une capacité à exploiter les informations recueillies lors de la rencontre avec les professionnels

➤ **Le jury a regretté pour certains candidats :**

Partie n° 1

- une absence ou une justification superficielle du choix des indicateurs ;
- une absence de support visuel ;
- des fautes d'orthographe trop nombreuses.

Partie n° 2

- la confusion entre le projet social du centre social et le projet d'action « la fête des pains » ;
- des justifications parfois superficielles.